

Depuis la nuit des temps, depuis que l'homme existe le monde est régulièrement secoué par des conflits, des guerres aux conséquences tragiques. Or, au milieu de ce désastre régulier, la nature conserve parfois ses droits et les sentiments humains survivent aux dures lois de la guerre.

En Mai 1968, parmi les mots d'ordre à la mode, il y avait le fameux « faites l'amour, pas la guerre »... Depuis des siècles, des couples improbables ont appliqué ce précepte et des « amours interdites » ont donné lieu à des naissances particulières, ont abouti à la naissance de ceux que l'on dénomme les « enfants de la guerre ». Les enfants de la seconde guerre mondiale n'échappent pas à cette règle.

**Lourd fardeau pour ces enfants de l'amour**, fruits de couples presque aussitôt séparés, qui ne demandent qu'à vivre normalement. Dans l'immense majorité des cas, leur vie sera introvertie dans des sentiments de rejet, de culpabilité, de mal être face à une société obscurantiste et intolérante. Leur existence a, parfois, rendue difficile, pour leur Mère, la rencontre d'un homme souhaitant l'épouser. (se marier avec une « fille mère » quelle horreur ! disait on alors).

Cependant, pour eux, une lueur a jailli dans la soirée du 13 Mars 2003, à 23h30 très précises. Pour la première fois, la chaîne de télévision France 3 a diffusé le désormais incontournable documentaire « Enfants de Boches » réalisé par Christophe Weber et Olivier Truc. On ne les remerciera jamais assez de cette énorme contribution à l'évolution des mentalités sur ce grave sujet. Ce n'était pas évident d'exposer au grand jour une telle réalité ! Le tabou fut alors enfin ébréché.

L'année suivante, en 2004, ce fut la publication du très important ouvrage de Jean-Paul Picaper et Ludwig Norz intitulé « Enfants maudits » qui stimula la prise de conscience du grand public à notre égard . Depuis, on parle de plus en plus librement de ce phénomène de société. Le documentaire évoqué a été rediffusé à plusieurs reprises, à des heures moins tardives et des émissions de télévision ont pris le relais. D'autres livres ont également été édités.

**Combien y a t'il d'enfants de la Seconde Guerre mondiale en France ?** Le nombre de 200 000 avait été avancé par l'Historien Fabrice Virgili, certains le jugent trop élevé, d'autres l'estiment en dessous de la réalité. Le nombre réel est très difficile à déterminer.

Certains ne sauront jamais qu'ils sont des enfants de la guerre car leur Mère a fait le choix de les abandonner en accouchant sous « x » comme la loi créée tout spécialement par le gouvernement de Vichy leur en a donné la possibilité.

Certains ne sauront jamais qu'ils sont des enfants de la guerre car ils auront eu des parents adoptifs soucieux de les protéger en les élevant de façon harmonieuse sans leur révéler la vérité.

Certains connaissent leur origine mais, assez perturbés, se sont enfermés dans le secret et refusent de se dévoiler et encore moins d'en parler ou rejoindre une association. Ils sont persuadés d'être les seuls au monde à vivre un tel traumatisme alors que, selon eux, tous les autres sont « normaux ».

Certains croient être des enfants de la guerre car on leur aura indiqué un Père allemand pour cacher le résultat d'une aventure avec un proche, parfois marié, afin de sauvegarder l'image de la famille.

Et puis il y a ceux qui, ne disposant que de très faibles renseignements, cherchent, soit individuellement, soit avec l'aide d'une association, la trace de leur Père biologique, mais sans résultat. C'est peut-être pour cela que, sur les, environ 200 000, enfants de la guerre potentiels, quelques centaines seulement ont rejoint le cadre associatif alors que la proportion de cas résolus par les associations est encourageante.

Alors que le sujet des enfants de la guerre est de plus en plus librement abordé et que les archives de la Wehrmacht (WASt) observent une recrudescence de demandes de recherches, en Avril 2005, s'est tenue, à Berlin, une réunion regroupant un certain nombre de personnes, ayant une réelle volonté de créer un cadre associatif pour accueillir les enfants de la guerre. Des nuances d'appréciation sur les buts à atteindre ont donné lieu au principe de création des deux associations actuelles.

Notre association est donc née au début de l'année 2006 à Bordeaux. Le nom « Coeurs sans Frontières », décidé à Berlin, étant déjà détenu en Gironde, elle s'appela « Sans frontières ». A

la fin de cette même année, son siège fut transféré au Mans où elle pût retrouver son nom prévu à l'origine.

Depuis sa création, notre association a été parfaitement dirigée. Les trois Présidents successifs ont toujours oeuvré à l'essor de Coeurs sans Frontières. La ligne de conduite est simple, agir dans l'intérêt des enfants de la guerre dans un strict esprit de respect, de tolérance et d'écoute en s'interdisant tout jugement.

Coeurs sans Frontières, dont les adhérents sont la seule raison d'être, s'impose un rôle humain, social, historique et culturel. Les remarquables colloques organisés au Mémorial de Caen en sont un exemple.

**Mais qu'est-ce qu'un enfant de la guerre ?** vaste et difficile question ! Les statuts actuels de Coeurs sans Frontières tentent de définir de façon administrative et difficilement exhaustive ce qu'est un enfant de la guerre. Il y a bien évidemment les enfants nés de Mère française et de Père allemand et leurs homologues nés de Mère allemande et de Père français, les enfants nés de Mère française et de Père autrichien...etc...

A noter qu'en Europe, il y aurait environ 400 000 enfants de la seconde guerre mondiale comme, par exemple, les enfants de Mère belge et de Père allemand...etc... Il est difficile, voire impossible de répertorier toutes les situations, tous les cas particuliers liés à une époque où rien n'était normal ou liés aux méandres de l'Histoire, comme, par exemple ceux de personnes se trouvant en Alsace et Moselle.

Pour répondre de façon honnête et humaine à cette question, on serait tenté d'évoquer les « enfants dont les parents ne se seraient jamais rencontrés sans la guerre » !

Dans ce contexte, la définition d'un enfant de la guerre ne peut se concevoir que d'une façon très large. Notre association accueille des personnes en pleine détresse, soucieuses de voir la recherche de leurs racines aboutir. S'il arrive qu'un certain nombre d'enfants de la guerre « s'en sorte » plutôt bien, d'autres ont une existence en demi-teinte avec une activité professionnelle épanouie mais entachée par une vie sentimentale parfois désertique. D'autres encore sont des éternels écorchés aux états d'âme fluctuants, souvent insatisfaits. Certains sont affectés par des troubles psychologiques.

Enfin, certains ne correspondent pas, a priori, à la définition limitative édictée par les statuts de notre association.

**Le rôle de Coeurs sans Frontières est de tendre la main**, accueillir tous les cas d'enfants de la guerre supposés ou avérés et redonner de l'espoir même si l'on a bien compris que notre association, animée par des bénévoles, s'impose un devoir de moyens mais ne peut assurer une obligation de résultat.

Si un certain nombre de succès est constaté, il arrive parfois que le résultat de longues et patientes recherches ne soit pas celui attendu. Il arrive que le résultat des recherches fasse apparaître la non appartenance à la qualité d'enfant de la guerre telle qu'elle est définie par nos statuts. Il arrive que des recherches s'avèrent définitivement sans issue. Devrait-on alors rejeter cet adhérent malchanceux de notre association ? certainement pas ! Pourquoi faudrait-il lui infliger cette sorte de double peine ?

**La qualité d'enfant de la guerre est-elle nécessaire pour diriger Coeurs sans Frontières ?**

On pourrait, de façon simpliste, répondre que oui. Cela est vrai pour une association « classique » comme, par exemple l'association des anciens élèves d'un lycée, où c'est simple, les adhérents ne sont que des anciens élèves de cet établissement. Le Président et le conseil d'administration ne sont donc, ipso facto, que d'anciens élèves. Or, pour Coeurs sans Frontières, la réalité est très différente. Comme on l'a vu, un certain nombre d'adhérents sont « en recherche », leur qualité d'enfant de la guerre supposée, n'est pas toujours démontrée ( le sera t'elle un jour ?).

Depuis que notre association existe, les statuts n'imposent, en aucun cas, que les membres du comité directeur soient des enfants de la guerre. Cette question a été soulevée lors de la réunion du Comité directeur du 19 novembre 2010 à Caen, le principe d'inscrire dans les statuts la nécessité d'être un enfant de la guerre pour siéger au Comité directeur a été retenu. Lors de la réunion du Comité directeur suivant, le 21 Mai 2011 à Strasbourg, cette décision a été abandonnée dans l'assentiment général.

Par ailleurs, Coeurs sans Frontières accueille dans ses rangs, des adhérents qui ne sont en aucun cas des enfants de la guerre. Ce sont des sympathisants qui se passionnent pour notre cause ou pour des sujets proches de nos préoccupations. Ces personnes nous apportent une culture, une richesse d'idées et une disponibilité très précieuses. Certaines maîtrisent parfaitement la langue allemande. Devrait-on se passer, à la tête de Coeurs sans Frontières, de telles bonnes volontés et de telles compétences ?

**Coeurs sans Frontières est un état d'esprit, une éthique** au seul service des enfants de la guerre, qu'ils soient avérés, supposés ou simplement sympathisants. Tous ceux qui sont nés « à cause » de la Seconde Guerre mondiale y ont leur place. Bien entendu, leur descendance, qui, de plus en plus souvent, prend le relais de ses aînés en matière de recherche de racines, a toute sa pertinence parmi nous.

**Notre association offre un environnement amical où l'on se sent bien.** N'est il pas émouvant d'observer, lors de chaque assemblée générale ou de chaque voyage, des adhérents qui ne se connaissaient pas il y a quelques instants, réunis autour d'une table, dévoiler avec confiance leur histoire personnelle alors qu'au quotidien il vivent toujours dans le tabou ?

Le Comité directeur de Coeurs sans Frontières est très attentif au ressenti de ses adhérents. Il souhaite leur collaboration, non pas par incompetence ou par paresse intellectuelle, mais parce qu'il privilégie, au contraire, un fonctionnement collégial. Dans cet esprit, il n'y a pas de hiérarchie, que l'adhérent soit enfant de la guerre supposé, reconnu, titulaire ou non de la double nationalité, ou simple sympathisant, qu'il soit français ou ressortissant d'un pays européen concerné. Chaque adhérent se doit, s'il le souhaite, de s'exprimer pour faire vivre et progresser notre association. Il est alors assuré d'être écouté avec la plus grande attention.

*Le Comité directeur*